



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe



Je suis titulaire d'un droit d'entrée/de séjour permanent au Royaume Uni – de quoi ai-je besoin pour présenter une demande dans le cadre du dispositif EU Settlement Scheme ?

Si vous êtes un ressortissant de l'EEE et que vous disposez déjà d'un droit d'entrée/de séjour permanent au Royaume Uni et que vous souhaitez l'échanger contre un statut de résident permanent, vous pouvez postuler dans le cadre du dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s.

Quels sont les critères pour postuler?

Outre les critères généraux relatifs aux antécédents criminels et à l'absence d'événement (voir notre note d'information sur [Qui peut postuler dans le cadre du Dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s ?] vous devrez remplir les critères suivants:

- Vous devez être en possession d'un document valide attestant de votre droit de résidence permanente. Il peut s'agir d'un document d'immigration biométrique valide, d'un cachet valide ou d'un endossement sur un passeport (expiré ou non) ou de tout autre document valide délivré par le Home Office qui confirme que la personne est autorisée à entrer ou à rester indéfiniment. Un de ces documents est le permis de séjour bleu / rose délivré par le Home Office, qui conserve son autorisation de séjour pour une durée indéterminée; et
- Le titre de résidence permanente doit être valide. A savoir, la carte bleue de résidence permanente est valide pour une durée de 10 ans à la date de délivrance seulement (et doit être renouvelée par la suite). Ce titre de résidence permanente ne sera plus valide si elle a été révoquée pour des raisons d'ordre public ou si vous avez quitté le Royaume-Uni pour une période supérieure à 2 ans.

Quelles preuves dois-je fournir?

Comme pour toute autre demande dans le cadre du dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s, vous devrez fournir une preuve d'identité (passeport ou carte d'identité).

Vous devrez également fournir les détails de votre titre de résidence permanente.

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505

Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Participatory Status



Member of
advice UK
The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

Si vous avez perdu votre titre de résidence permanente, ou si le document est abîmé et que vous n'êtes donc pas en mesure de lire les détails, le Home Office doit pouvoir vérifier leurs enregistrements pour confirmer si un tel titre a été émis (mais il peut demander des informations supplémentaires, tels que la date de publication approximative ou une copie d'un titre de résidence permanente abîmé / masqué).

Si vous laissez ou indéfini l'autorisation d'entrer ou de rester avant les enregistrements de Home Office, vous pourrez peut-être demander, dans le cadre du programme Windrush, que votre statut soit vérifié et documenté.



Participatory Status

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505
Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR
Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Member of

advice UK

The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055